

REGLEMENT 2019



REGLEMENT 2019

Association loi 1901 à but non lucratif. 1, rue de la Pompe, 79410 Saint-Rémy. Tél **07 88 51 65 89** -e-mail : campagnarts79@gmail.fr

CONCOURS DE DESSIN ET DE PEINTURE "Les Artistes dans la Plaine" SAINT-RÉMY & SCIECQ, les 18 et 19 mai 2019

- Art. 1** L'inscription aura lieu le **18 mai 2019**, de 8h00 à 11h00 **Maison des Associations à Sciecq** ou le **19 mai 2019** de 8h00 à 11h00 à la **Maison de la Plaine de Saint-Rémy**
- Art. 2** Le montant de l'inscription est fixé à : **10 € par adulte**
gratuit pour les enfants de moins de 16 ans
- Art. 3** Les artistes doivent fournir leur matériel et les supports vierges nécessaires qui seront tamponnés et numérotés lors de l'inscription au concours. Toute marque permettant d'identifier l'auteur entraînera la disqualification de l'oeuvre.
- Art. 4** Une seule oeuvre sera présentée par candidat au jury, non encadrée et non signée. Format maxi 1m².
- Art. 5** Chaque participant choisit sa catégorie lors de l'inscription
Catégorie ADULTE: toutes techniques confondues :
Catégorie ADOS (de 13 à 17 ans) : toutes techniques confondues
Catégorie ENFANTS (6 à 8 et 9 à 12 ans) : toutes techniques confondues.
- Art. 6** Les prix sont répartis comme suit :
Cat. ADULTE: 1er Prix 300€/ 2ème Prix 200€/ 3ème Prix 100€
Prix du Public : 150 € (*non-cumulable avec 1 autre prix*)
1 Prix ADOS (de 13 à 17 ans) : Lot
ENFANTS : Lots
Un lot de consolation offert à chaque enfant.
- Art. 7** Le sujet consistera à interpréter une composition évoquant librement le village de Saint-Rémy ou Sciecq, leurs habitants, leur patrimoine. **Toute oeuvre ne reflétant pas ce thème sera déclarée hors-concours.**
- Art. 8** Les oeuvres seront remises entre 16h et 16h30 à la **Maison de la Plaine de Saint-Rémy le dimanche**
Après délibération du Jury, l'exposition ouvrira ses portes au public qui votera à son tour pour le tableau de son choix de 17h à 17h30.
Remise des prix à 18h précises.
- Art. 9** Les **2 1ers prix** de la catégorie adulte **resteront la propriété des partenaires**
- Art. 10** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des oeuvres ou du matériel au présent concours. Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.
- Art/ 11** L'inscription au concours implique l'adhésion à l'ensemble de ce règlement ainsi que l'acceptation du vote du jury.
- Art. 12** Les participants pourront exposer des oeuvres personnelles autour de leur chevalet.
- Art. 13** Les enfants mineurs participant au concours restent sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.
- Art. 14** Les conditions météorologiques pourront entraîner l'annulation de la manifestation.

STANDS DE RESTAURATION PREVUS SUR PLACE **UNIQUEMENT LE DIMANCHE**

L'association se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction du nombre de participants ou de partenaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION au concours de dessin et de peinture "Les Artistes dans la Plaine"

NOM : Prénom :

Adresse : code postal : Ville :

Tél : e-mail :@.....

Inscription en catégorie : ADULTES ADOS ENFANTS

J'envisage de peindre à SAINT-REMY SCIECQ JE JUGERAI SUR PLACE

Signature et Nom du représentant légal pour les mineurs :

(La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation du règlement du concours.)

Je joins un chèque d'un montant de : € à l'ordre de l'**association Campagn'Arts**, 1 rue de la Pompe, 79410 St-Rémy